

**DEPARTEMENT
DES YVELINES**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA GESTION DU MUSEE
DE LOUVECIENNES/MARLY-LE-ROI**

**Arrondissement de
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye**

**SEANCE DU
6 octobre 2022**

PUBLIE LE : 02 NOV. 2022

Délibération n°221006-4 : Modification des conditions générales de vente

L'an deux mille vingt-deux, le six octobre à dix-huit heures quarante-cinq, le Comité du Syndicat Intercommunal pour la gestion du Musée de Louveciennes/Marly-Le-Roi, dûment convoqué par le Président le vingt-neuf septembre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Marly-Le-Roi, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Paul JAOUEN**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 OCTOBRE 2022

PRESENTS

LOUVECIENNES

Jean-Paul JAOUEN, PRESIDENT
Stéphane PIHIER, DELEGUE TITULAIRE
Florence ESNAULT, DELEGUEE TITULAIRE

MARLY-LE-ROI

Jean-François PERRAULT, DELEGUE TITULAIRE
Béatrice CASANOVA, DELEGUEE TITULAIRE
Clarisse ZANN, DELEGUEE TITULAIRE
Emmanuelle RAMPAZZO, DELEGUEE TITULAIRE

ABSENTS EXCUSES

LOUVECIENNES

Armelle VALLOT, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées : Néant

Assistaient à la séance

Monsieur Philippe LE BEULZE, Directeur Général des services mutualisés des Syndicats Intercommunaux
Madame Karen CHASTAGNOL, Directrice du Musée du Domaine Royal de Marly

Nombre de communes	:	2
QUORUM	:	5
<u>Délégués présents</u>	:	7
<u>Pouvoirs</u>	:	1
<u>Délégués comptant pour le vote</u>	:	8

SI MUSEE / CS – 221006-4

OBJET : MODIFICATION DES CONDITIONS GENERALES DE VENTE

RAPPORTEUR : Le Président

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211 - 10 ;

VU la délibération 240522-7 du 24 mai 2022 relative à la modification des conditions générales de vente ;

VU la délibération 220928-x du 06 octobre 2022 relative à la délégation de compétences du comité syndical au Président et au bureau ;

CONSIDERANT la volonté du musée de mettre en place des actions de promotion en direction des partenaires potentiels et des mécènes ;

LE COMITE,

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

ADOpte les conditions générales de vente présentées en annexe de la présente délibération.

AUTORISE le Président à délivrer gratuitement des billets d'entrée aux partenaires potentiels, aux mécènes ou à toute personne susceptible de promouvoir l'établissement.

DIT que le nombre de billets gratuits accordés chaque année, sur décision du Président, est limité à deux cent cinquante.

DIT qu'un récapitulatif des billets gratuits délivrés et des bénéficiaires sera présenté lors de la séance du comité suivant.

Fait à Marly-le-Roi, le **31/10/2022**

Transmis en préfecture et affiché le **2/11/2022**

Jean-François PERRAULT
Secrétaire de séance



Pour Extrait Conforme



Jean-Paul JAOUEN
Président du Syndicat Intercommunal



CONDITIONS GENERALES DE VENTE du musée du Domaine royal de Marly

Préambule :

Définitions

« **client** » : toute personne ou groupe de personne souhaitant visiter le musée (en visite libre ou guidée) ou participer à une activité proposée par le service des publics.

« **commande** » : tout contrat liant le client permettant la souscription d'un ou plusieurs billets.

« **billet** » : constitue un billet au sens des présentes CGV, la vente, proposée d'une entrée aux collections, aux expositions, aux animations payantes (VR, conférence, visite guidée, atelier vacances...), d'un accès à une médiation ou un atelier...

Article 1 – Dispositions générales

Le musée du Domaine royal de Marly est une collectivité territoriale régie par un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique dont le siège social est situé à l'Hôtel de Ville, Place du Général Charles de Gaulle, 78160 MARLY-LE-ROI

N° SIRET : 257 802 13200023 - APEC : 925 C

Les présentes conditions générales régissent exclusivement la vente de prestations pour les activités de médiation culturelle proposées par le musée du Domaine royal de Marly.

Le musée du Domaine royal de Marly se réserve le droit d'apporter toute modification aux CGV pour les activités de médiation culturelle, ces conditions étant applicables aux seules ventes réalisées postérieurement à la dite modification.

Toute réservation de prestation implique une adhésion, sans réserve, aux présentes Conditions Générales de Vente, sauf toutes autres conditions écrites formelles et expresses du comité syndical. Chaque visiteur doit se conformer au règlement intérieur du musée du Domaine royal de Marly consultable à l'accueil ou sur le site internet du musée.



Article 2 : La vente de billets d'activités à séances

2.1 - Champ d'application des conditions générales de vente

Les présentes conditions générales s'appliquent à la vente d'activités de médiation culturelle à séances et à l'unité achetées à l'accueil du musée ou en ligne.

Le musée se réserve le droit d'apporter toute modification aux CGV des billets individuels, ces conditions étant applicables aux seules ventes réalisées postérieurement à ladite modification.

2.2 - Modalités de vente des billets individuels

Les activités à séances

La commande s'effectue à l'accueil du musée ou en ligne.

Les ventes des billets d'activités à séances (séances de VR, visites individuelles, ateliers jeune public, activités famille ...) sont traitées dans la limite des contingents alloués à une offre. Le musée ne garantit pas la disponibilité de toutes ses visites, ateliers et activités.

La commande des billets d'activités à séances s'effectue à partir de la date d'ouverture de vente indiquée dans le calendrier du site internet du musée (ouverture 3 mois avant l'activité). Les dates d'ouverture des ventes peuvent être modifiées par le musée.

Conformément aux dispositions de l'article L. 121-21-8 du Code de la Consommation, l'Acheteur ne bénéficie pas du droit de rétractation.

Conformément à l'article L 121-20-4 du Code de la Consommation, l'achat d'un droit d'entrée ne peut pas faire l'objet d'une rétractation.

Les billets d'activités à séances sont en vente à l'accueil du musée dès l'ouverture du musée et jusqu'à une demi-heure avant sa fermeture.

À la réception des billets, l'Acheteur doit vérifier qu'ils sont bien conformes à la Commande.

2.3 - Prix et paiement

Prix des billets d'entrée et d'activités à séances

Les prix des activités à séances (valeur faciale) sont indiqués en euros toutes taxes comprises. Les billets demeurent la propriété du musée jusqu'à l'encaissement complet et définitif du prix. Les tarifs sont affichés à l'entrée du musée et indiqués sur les brochures commerciales et sur le site internet.

Le musée se réserve le droit de modifier les prix d'activités à séances à tout moment. Toutefois, ces modifications seront sans effet sur le prix des Commandes ayant été



préalablement passées. Tout mode de paiement non prévu aux présentes CGV sera refusé par le musée.

2.4 - Règlement des billets d'entrée et d'activités à séances

Le règlement s'effectue à la commande.

L'achat à l'accueil d'un ou plusieurs billets donne lieu à un paiement en une seule fois par carte bancaire (Visa / Mastercard, Carte Bleue), par chèque bancaire (à l'ordre de Régie recettes du musée du Domaine royal de Marly avec présentation d'une pièce d'identité), ou en espèces.

Le montant de la commande est débité au moment de la validation du paiement.

2.5 - Modification et annulation

2.5.1 - Modification

Le musée se réserve le droit de modifier son offre culturelle dès lors que toutes les conditions ne sont pas réunies pour proposer cette dernière telle qu'elle était prévue. Le musée se réserve le droit de modifier la programmation des visites, ateliers, activités et programmation artistique et de les remplacer par une autre manifestation de même nature dès lors que les conditions ne sont pas réunies pour permettre de présenter telle qu'elle était prévue la dite séance. Si cette contrepartie ne convient pas au prescripteur il sera procédé au remboursement tel que décrit dans l'article ci-dessous.

En cas de force majeure, le musée se réserve le droit d'annuler ou de déplacer une réservation. Dans ce cas, les personnes ayant réservé et acquitté leur réservation seront prévenues par téléphone et/ou par courriel. Une (ou plusieurs) date(s) pour une visite, un atelier, une activité leur sera (seront) alors proposé(s) dans la mesure du possible en remplacement.

2.5.2 - Annulation et remboursement

Les droits d'entrée délivrés ne peuvent être, ni échangés, ni remboursés, sauf en cas d'annulation par le musée de la prestation concernée par le droit d'entrée dans les conditions définies ci-dessous.

En raison d'impératifs de sécurité qui lui seraient assignés, le musée se réserve le droit de fermer ses portes, d'annuler une prestation ou de modifier ses horaires d'ouverture. Le musée se réserve par ailleurs le droit d'annuler un atelier, une activité si le nombre de participants inscrits à la veille de la prestation est inférieur à cinq (5).



Le service des publics contactera au plus vite l'acheteur par tout moyen autorisé (téléphone, SMS, email...) pour l'informer de l'annulation d'une prestation et lui proposer :

- prioritairement, le report de la prestation concernée à un jour et/ou à une heure différent(s) dans les 30 jours à venir,
- à défaut, le remboursement du droit d'entrée concerné en précisant les modalités.

En cas d'annulation d'une prestation du fait du musée, sauf cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles comme le cas de réquisition du musée par toute autorité publique pour quelques motifs que ce soit, ainsi qu'en cas de grève nationale, la valeur du prix facial du (ou des) billet(s) payé(s) par le visiteur sera remboursée sur demande écrite de l'intéressé. Cette demande se fera par voie postale accompagnée du (ou des) billet(s) complet(s), des coordonnées bancaires (relevé d'identité bancaire original) et de l'adresse exacte de l'intéressé. Le remboursement sera alors effectué dans un délai minimum de trois (3) mois à compter de l'envoi du dossier complet associé à la demande, à l'exclusion de tout autre dédommagement ou indemnité quelconque.

Le musée s'engage à répondre par écrit dans un délai de quinze (15) jours suivant la date de réception de la demande de remboursement.

2.6 - Conditions d'utilisation des billets

Chaque droit d'entrée délivré est valable uniquement pour la date indiquée sur celui-ci. **Les billets ne peuvent être ni repris, ni remboursés, ni échangés, et leur revente est strictement interdite** (loi du 27 juin 1919). Le remboursement ou l'échange de billet ne peuvent se faire que dans les conditions définies aux articles ci-dessus.

- le billet est uniquement valable pour l'activité et le jour qui y sont indiqués
- le billet doit être conservé jusqu'à la fin de la visite / de l'activité

L'obtention de billets à tarif préférentiel est subordonnée à la présentation du justificatif associé. Chaque visiteur muni de ce type de billet devra présenter un justificatif au contrôle d'accès à l'entrée du site. L'entrée du musée pourra être refusée à défaut de présentation des justificatifs correspondants aux billets à tarifs préférentiels.



Il est impossible d'être admis à l'entrée plusieurs fois avec le même billet. La reproduction des billets est interdite. Les billets reproduits, copiés ou imités ne permettront pas l'accès au musée.

Le musée n'est notamment pas obligé de procéder à une vérification de l'identité de la personne présentant le billet afin de vérifier qu'il s'agit bien de l'acheteur du billet, dans la mesure où l'imitation ou la copie ne peut être identifiée de manière catégorique en tant que telle lors du contrôle d'entrée à la manifestation.

Tout détenteur d'un billet s'interdit, sous peine d'éventuelles poursuites judiciaires, de l'utiliser à des fins promotionnelles ou commerciales sauf accord préalable et écrit du musée. Toute vente ou échange de billets est rigoureusement interdite sous peine de sanctions prévues au Code Pénal (loi n° 2011-267 du 14 mars 2011). A ce titre le musée se réserve le droit de refuser l'accès à ses espaces (muséographiques, ateliers, conférences) à tout détenteur d'un billet acquis auprès d'un organisme autre que le musée, ou de tout tiers non mandaté par lui.

Pour les visites en groupes sur place (individuels) ainsi que pour les ateliers et activités, l'arrivée se fait au plus tard 5 minutes avant le départ de la prestation à l'accueil du musée. En cas de retard, le musée ne garantit pas l'accès à l'activité.

2.7 - Respect du règlement des visiteurs

Les visiteurs sont tenus au règlement de visite du musée du Domaine royal de Marly consultable à l'accueil musée ou sur le site internet.

Tout visiteur ne respectant pas le règlement de visite du musée pourra se voir refuser l'accès au site sans pour autant pouvoir prétendre au remboursement de son droit d'entrée.

2.8 - Intégralité des conditions générales

L'acheteur et le musée reconnaissent que les présentes conditions générales de vente constituent l'intégralité de l'accord conclu entre elles.

Si, pour une quelconque raison, une des présentes conditions générales devait être déclarée inapplicable, cette inapplicabilité n'affecterait pas l'application des autres dispositions des CGV, celle jugée inapplicable étant alors remplacée par la disposition la plus proche possible. Si, pour une quelconque raison, l'une des clauses des présentes conditions générales devait être déclarée inapplicable, elle serait réputée non écrite sans pour autant entraîner la nullité de ces conditions générales, ni altérer les autres dispositions.



2.9 - Responsabilités

Conformément à l'article L. 121-20-3 du Code de la Consommation, le musée ne saurait en aucun cas voir sa responsabilité engagée pour toute inexécution ou mauvaise exécution des prestations associées aux droits d'entrée qui serait imputable au fait de l'acheteur ou du visiteur, au fait imprévisible et insurmontable d'un tiers ou à un cas de force majeure tel que défini à l'article 12 des présentes conditions générales de vente.

Ni le musée, ni l'Acheteur, ne sauraient être tenus responsables de toute inexécution ayant pour origine un cas de force majeure telle que définie par les juridictions françaises. Le musée ne saurait être tenu responsable de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure considéré comme tel par la jurisprudence des cours et tribunaux français. De même, le musée ne pourrait être tenu responsable de l'usage par un tiers des Produits commandés et livrés à l'Acheteur, ce dernier étant seul responsable de leur utilisation.

2.10 - Réclamations

Toute réclamation devra être formulée par écrit et adressée au musée à l'adresse suivante : Service des Publics / 1 Grille royale / Parc de Marly / 78160 LOUVECIENNES. Le musée s'engage à répondre par écrit dans un délai de quinze (15) jours suivant la date de réception de la demande de remboursement. Pour tout délai, le cachet de la poste fera foi.

L'Acheteur, bénéficiaire de conditions particulières d'accès aux prestations culturelles du musée en application d'accords entre le musée et un partenaire (théâtre, musée, transporteur, etc.), ne peut en aucun cas se prévaloir à l'égard du musée des manquements dudit partenaire à ses obligations.

2.11 - Données personnelles

Les informations demandées à l'Acheteur lors de l'acquisition des Produits sont celles strictement nécessaires au traitement de sa Commande et afin de lui adresser des informations sur le musée, sauf opposition de sa part en cochant la case prévue à cet effet au moment de la confirmation de la Commande.

Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée et à la RGPD, l'Acheteur bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui

le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant au musée par email à activites@musee-domaine-marly.fr

2.12 - Loi applicable - règlement des litiges

Les présentes conditions générales de vente sont régies par la loi française. Conformément aux dispositions de l'article L. 133-4 du Code de la consommation, en cas de litige pouvant s'élever entre le musée et l'Acheteur à l'occasion de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat, ce dernier demeurera libre de saisir un tiers médiateur ou conciliateur en vue de parvenir à un règlement amiable dudit litige. A défaut de règlement amiable, le litige sera porté devant les Tribunaux compétents français.

Article 3 – Dispositions relatives à l'activité Fêter son anniversaire

3.1 – Modalités de réservation

La réservation de l'activité se fait à partir d'un formulaire en ligne dans la partie réservée au jeune public ou sur demande par e-mail. La réservation est obligatoire. Elle s'effectue par e-mail en retournant le formulaire de demande de réservation dûment complété à activites@musee-domaine-marly.fr

3.2-Les conditions de la réservation sont formalisées par écrit dans un Contrat de Réservation, envoyé par le musée du Domaine royal de Marly. À la réception de son contrat de réservation, l'organisateur de l'anniversaire doit vérifier qu'il est bien conforme à sa demande. Une copie de cet exemplaire, signée du responsable, doit être retournée par courrier au musée du Domaine royal de Marly ou par email.

3.3 Toute réservation effectuée est considérée comme ferme et définitive. Ce contrat de réservation est considéré comme preuve du service fait pour mise en paiement. Toute réservation effectuée non réglée dans le mois qui précède l'activité est automatiquement annulée.

3.4 - Tarifs et modalités de paiement

3.4.1 Les tarifs en vigueur pour chaque prestation sont indiqués sur les brochures commerciales, sur les formulaires de réservation et sur le site internet. Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises. [...]

3.4.2 La prestation « Fêter son anniversaire » est une prestation « à forfait », c'est-à-dire faisant l'objet d'un tarif unique prévu pour un nombre maximum de participants.

3.4.3- Le paiement de l'activité « Fêter son anniversaire » s'effectue UN MOIS avant la visite par :



- chèque bancaire français, établi à l'ordre de « Régie recettes Musée du Domaine royal de Marly » accompagné de la référence de la commande,
- virement du montant de la visite sur le compte IBAN FR76 1007 1780 0000 0020 0515 465. L'acheteur doit porter en objet de son virement la référence de la commande et en informer le musée du Domaine royal de Marly.

3.4.4. Modalités relatives au déroulement de la prestation

3.4.4.1 – Responsabilité

Les activités anniversaires se font sous la responsabilité de la famille qui invite. Cette famille est responsable des enfants invités dans l'enceinte du musée et s'engage à ce que les enfants conservent une tenue décente et un comportement conforme à l'ordre public et respectent la tranquillité des autres visiteurs et usagers du site. Le groupe s'engage à respecter le règlement. Pour des questions de sécurité et de responsabilité, le musée du Domaine royal de Marly se réserve le droit de refuser la prise en charge de groupes ou d'individus dont le comportement ou l'état ne seraient pas compatibles avec l'attention imposée par le parcours de la visite. Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être demandé à cet égard.

3.4.4.2 – Accueil du groupe

La famille qui reçoit fixe un rendez-vous aux parents des invités (pour le début et la fin de l'anniversaire) devant le musée, à l'extérieur, ou à l'accueil du musée s'il pleut. La famille qui reçoit doit attendre que tous les parents aient récupéré leurs enfants à l'issue de l'anniversaire.

3.4.4.3-Retard du groupe :

En cas de retard du groupe, l'activité sera prolongée ou écourtée en fonction des disponibilités de l'intervenant.

En cas de retard non signalé, l'intervenant n'est pas tenu d'attendre le groupe plus de 30 min. En cas de retard probable ou avéré, il convient d'en avertir sans délai le musée du Domaine royal de Marly (tél. 01 39 69 06 26).

3.4.4.4 - Le musée du Domaine royal de Marly ne peut être tenu pour responsable de cas fortuits, des cas de force majeure ou du fait de toute personne étrangère à l'organisation et au bon déroulement de la prestation.

3.4.4.5 - Le groupe est composé de maximum 12 enfants âgés de 6 ans (révolus) à 12 ans. Par mesure de sécurité, un adulte accompagne le groupe durant l'atelier et la découverte du musée et l'encadre (tenue, discipline). Seuls les parents (2 adultes) assistent au goûter (ainsi que les frères et sœurs du fêté).



3.4.4.6 - Pour les ateliers d'expression corporelle, merci de prévenir les enfants pour qu'ils aient une tenue adaptée et de quoi se rafraichir. Pour les ateliers d'arts plastiques, le musée ne fournit pas de blouses. Pour l'activité « chasse au trésor » : les enfants doivent être équipés en fonction de la météo (k-way, chapeaux...) et merci de prévoir de quoi les rafraichir durant l'activité.

3.4.4.7 - L'organisation et le service du goûter sont assurés par la famille qui reçoit. Le goûter est un moment de convivialité qui se déroule dans le respect des autres visiteurs présents dans le musée. Il n'est pas possible d'accompagner ce moment par de la musique. La salle du goûter doit être laissée dans l'état où elle a été trouvée. Le non-respect de ces dispositions peut entraîner la fin de l'activité ou du goûter et l'exclusion du groupe.

3.5 - Modification ou annulation

3.5.1 - Modification du fait du client

Toute modification d'une réservation confirmée doit s'effectuer par email ou par courrier au service réservation du musée du Domaine royal de Marly. Aucune modification ne sera prise en compte dans un délai de 15 jours avant la date de la visite.

3.5.2 - Annulation du fait du client

Toute annulation doit être notifiée par téléphone et confirmée par lettre recommandée. Toute annulation de prestation par le client fera l'objet des dispositions suivantes :

Si elle intervient :

- 15 jours ou moins avant la date de la visite : des frais de dossier sont appliqués : 50 €
- 3 jours ou moins : la totalité de la prestation est due.

3.5.3 - Annulations exceptionnelles

Ni le musée du Domaine royal de Marly ni le client ne sauraient être tenus responsables de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure : les guerres, les émeutes, les insurrections, les grèves totales ou partielles internes ou externes au musée du Domaine royal de Marly, les restrictions gouvernementales ou légales, les incendies, les tremblements de terre, les tempêtes et inondations.

3.5.4 Modification ou annulation par le musée du Domaine royal de Marly

La direction du musée du Domaine royal de Marly se réserve le droit de modifier toute réservation en cas d'événements de force majeure, de cas fortuit ou de besoins d'exploitation spécifiques. En cas d'annulation d'une prestation par le musée du



Domaine royal de Marly, le montant versé par le Client lui sera remboursé sans que cela ne donne droit à aucune indemnité. Lorsqu'avant la date prévue, le musée du Domaine royal de Marly se trouve contraint de modifier la réservation, la famille peut soit résilier sa réservation soit accepter la modification. Un avenant précise alors celle-ci et sera envoyé par courrier électronique. Lorsqu'en cours de prestation, le musée du Domaine royal de Marly se trouve dans l'impossibilité de fournir une part des services prévus dans la réservation, le musée du Domaine royal de Marly proposera une prestation de remplacement de la prestation prévue.

3.6 - Données personnelles

Les données personnelles que le client communique au musée sont nécessaires pour mener à bien sa transaction avec le musée du Domaine royal de Marly. Leur conservation permet également au musée du Domaine royal de Marly de contacter le client pour le suivi de sa réservation et de lui proposer d'autres activités qui pourraient l'intéresser.

Le client peut se désinscrire à tout moment soit par courrier : Musée du Domaine royal de Marly, Service des publics, 1 Grille Royale, Parc de Marly 78160 Marly-le-Roi soit par email à : activites@musee-domaine-marly.fr.

3.7 - Application des conditions générales et validation

En retournant le contrat de réservation, le client déclare accepter l'achat ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente sans restriction ni réserve. Les données enregistrées et confirmées par les services du musée constituent une preuve de transactions commerciales entre le client et le musée du Domaine royal de Marly.

3.8 - Dispositions particulières

3.8.1 - Responsabilité

Le musée du Domaine royal de Marly décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier : incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériel apportés par les visiteurs, qui n'auraient pas fait l'objet d'un dépôt dans les locaux réservés à cet effet. Chaque visiteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence sur le site.

3.8.2 - Réclamations



Toute réclamation doit être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception au plus tard 8 jours après la date de visite du groupe.

3.8.3 - Litiges Les présentes conditions générales de vente sont soumises tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français et relèvent du Tribunal de Versailles.

Article 4 : Dispositions relatives aux visites de groupes

4.1 – Définition des groupes adultes

Un groupe est constitué au minimum de 12 personnes et au maximum de 30 personnes. En dessous de 12 personnes, le tarif individuel correspondant sera appliqué. Un groupe peut être mixte (adultes et enfants mélangés), s'il est composé au minimum de 15 personnes payant.

Groupes adultes : ce tarif s'applique à tous les groupes de personnes âgées de 18 ans et plus. L'entrée d'un accompagnateur est gratuite à partir de 20 personnes payant. Dans le cas où le groupe comprend des accompagnateurs supplémentaires, ceux-ci doivent être inclus dans le nombre de membres payants, au tarif correspondant. L'entrée d'un chauffeur par groupe est gratuite.

4.2 - Définition des groupes scolaires

Groupes scolaires : ce tarif s'applique à tous les groupes de personnes âgées de 17 ans et moins.

Nombre d'accompagnateurs : pour les groupes scolaires et les centres de loisirs, et a minima, il est exigé ce qui suit :

- 1 accompagnateur pour 6 élèves de maternelle
- 1 accompagnateur pour 8 élèves de primaire
- 1 accompagnateur pour 15 élèves au collège et au lycée.

Pour la visite – enquête collège, 4 accompagnateurs seront nécessaires. Le professeur est considéré comme accompagnateur.

Le non-respect de cette disposition peut entraîner l'exclusion du groupe. Le ou les accompagnateurs tels que définis ci-dessus pourront bénéficier de la gratuité. Dans le cas où le groupe comprend des accompagnateurs supplémentaires, ceux-ci doivent être inclus dans le nombre de membres payants, au tarif correspondant. L'entrée d'un chauffeur par groupe est gratuite.



4.3 – Modalités de réservation

4.3.1 La réservation des visites pour les groupes adultes / étudiants/ scolaires se fait à partir d'un formulaire en ligne dans la partie réservée aux groupes ou sur demande par e-mail. La réservation est obligatoire. Elle s'effectue par e-mail en retournant le formulaire de demande de réservation dûment complété à publics@musee-promenade.fr.

4.3.2 Toute activité ou visite en groupe, avec conférencier, est soumise à une réservation obligatoire. La réservation est conseillée pour les visites libres, l'entrée au site, hors réservation, se faisant en fonction de l'affluence.

4.3.3 Les conditions de la réservation sont formalisées par écrit dans un Contrat de Réservation, envoyé par le musée du Domaine royal de Marly À la réception de son contrat de réservation, le responsable du groupe doit vérifier qu'il est bien conforme à sa demande. Une copie de cet exemplaire, signé du responsable, doit être retournée par courrier au musée du Domaine royal de Marly ou par email.

4.3.4 Toute réservation effectuée par les groupes et les collectivités est considérée comme ferme et définitive. Ce contrat de réservation est considéré comme preuve du service fait pour mise en paiement. Toute réservation effectuée pour les groupes et collectivités non réglée dans le mois qui précède la visite est automatiquement annulée.

4.4 - Tarifs et modalités de paiement

4.4.1 - Les tarifs en vigueur pour chaque prestation sont indiqués sur les brochures commerciales, sur les formulaires de réservation et sur le site internet. Les prix sont indiqués en euros toutes taxes comprises.

4.4.2 - Pour les scolaires, les prestations « visites guidées » et « visites ateliers » sont des prestations « à forfait », c'est-à-dire faisant l'objet d'un tarif unique prévu pour un nombre maximum de participants.

4.4.3 - Le droit de prendre la parole à haute voix dans les salles est réglementé. Sont exonérés et autorisés à prendre la parole dans les espaces muséographiques du musée du Domaine royal de Marly les personnes désignées ci-après : les enseignants conduisant leurs classes, les conférenciers de l'Office de Tourisme Saint-Germain Boucles de Seine et les médiateurs du musée du Domaine royal de Marly. Toute personne désirant prendre la parole dans le cadre d'une visite guidée ou libre et n'appartenant pas à l'une des catégories énumérées ci-dessus, doit s'acquitter d'un



droit de 30 €. L'autorisation de prise de parole devant un groupe prend fin au terme du créneau de réservation.

4.4.4 - Le paiement des visites de groupes s'effectue UN MOIS avant la visite par :

- chèque bancaire français, établi à l'ordre de « Régie recettes musée du Domaine royal de Marly » accompagné de la référence de la commande,
- virement du montant de la visite sur le compte IBAN FR76 1007 1780 0000 0020 0515 465. L'acheteur doit porter en objet de son virement la référence de la commande et en informer le musée du Domaine royal de Marly,
- bon de commande signé établi pour le montant total TTC (pour les administrations ou les établissements publics exclusivement) à adresser un mois avant la visite.

La base de facturation est le nombre de personnes inscrites sur le contrat de réservation. Cette base est indicative et susceptible d'être modifiée 48h avant la visite, par téléphone, mail, courrier au service commercial. Sans cela, le nombre de participants validé sur le contrat de réservation par le client sera facturé, même si le nombre est inférieur sur place.

4.5. Modalités relatives au déroulement de la prestation

4.5.1 – Responsabilité Les activités de groupes se font sous la conduite d'un responsable qui s'engage à ce que les membres de son groupe conservent une tenue décente et un comportement conforme à l'ordre public et respectent la tranquillité des autres visiteurs et usagers du site.

Lors des sorties scolaires, les enfants sont sous la responsabilité exclusive des enseignants et des accompagnateurs choisis par l'enseignant. Le groupe s'engage à respecter le règlement.

Pour des questions de sécurité et de responsabilité, le musée du Domaine royal de Marly se réserve le droit de refuser la prise en charge de groupes ou d'individus dont le comportement ou l'état ne seraient pas compatibles avec l'attention imposée par le parcours de la visite. Aucun remboursement ou dédommagement ne pourra être demandé à cet égard.

4.5.2 – Accueil du groupe

Le responsable du groupe doit présenter la confirmation de sa réservation au comptoir d'accueil le jour de la visite 5 mn avant l'heure prévue de début de l'activité.

Pour les visites ateliers destinées aux groupes scolaires, les demi-groupes ont été définis en amont.



L'ensemble des visiteurs constituant le Groupe doit être réuni avant le passage en caisse.

4.5.3 - Retard du groupe :

- Jusqu'à 20 mn, la durée de la prestation sera réduite d'un temps équivalent au retard pris par le client - Au-delà de 30 mn, la prestation n'est plus garantie et ne pourra pas prétendre à un remboursement.

Les visiteurs doivent, en cas de retard probable ou avéré, en avertir sans délai le musée du Domaine royal de Marly (tél. 01 39 69 06 26)

4.6. Modification ou annulation

4.6.1 : Modification du fait du client Toute modification d'une réservation confirmée doit s'effectuer par email ou par courrier au service réservation du musée du Domaine royal de Marly. Aucune modification ne sera prise en compte dans un délai de 15 jours avant la date de la visite.

4.6.2 : Annulation du fait du client Toute annulation doit être notifiée par téléphone et confirmée par lettre recommandée. Toute annulation de prestation par le client fera l'objet des dispositions suivantes : Si elle intervient :

- 15 jours ou moins avant la date de la visite : des frais de dossier sont appliqués : 50 €
- 3 jours ou moins : la totalité de la prestation est due.

4.6.3 Annulations exceptionnelles

Grève des transports : dès connaissance d'une date de grève, si le groupe maintient sa réservation et qu'il ne se présente pas au musée du Domaine royal de Marly le jour de l'activité, il n'est procédé à aucun remboursement. Si le groupe annule sa réservation : le remboursement intégral pourra être effectué.

Vigipirate : en cas de déclenchement du plan « Vigipirate » entraînant l'application de mesures exceptionnelles telles que la suspension des sorties scolaires, les établissements doivent contacter le service des publics du musée du Domaine royal de Marly (publics@musee-promenade.fr) pour connaître les modalités d'annulation et de remboursement de la prestation. Il est précisé que le dispositif « Vigipirate » ne pourra pas être considéré comme un motif d'annulation exceptionnelle dans l'hypothèse où la réservation serait faite par l'établissement alors que le plan Vigipirate est déjà déclenché par les autorités publiques. De manière générale, il appartient aux



établissements de s'assurer de la possibilité de sorties scolaires auprès de leur rectorat et/ou de leur autorité de tutelle.

Grève de l'éducation nationale : c'est à l'enseignant de contacter le service des collectivités pour faire part de son intention. Dans ce cadre, les modalités d'annulation sont les mêmes que pour l'article 4.5.2.

Ni le musée du Domaine royal de Marly ni le client ne sauraient être tenus responsables de toute inexécution qui aurait pour origine un cas de force majeure : les guerres, les émeutes, les insurrections, les grèves totales ou partielles internes ou externes au musée du Domaine royal de Marly les restrictions gouvernementales ou légales, les incendies, les tremblements de terre, les tempêtes et inondations

4.6.4 Modification ou annulation par le musée du Domaine royal de Marly

La direction du musée du Domaine royal de Marly se réserve le droit de modifier toute réservation en cas d'événements de force majeure, de cas fortuit ou de besoins d'exploitation spécifiques. En cas d'annulation d'une prestation par le musée du Domaine royal de Marly, le montant versé par le Client lui sera remboursé sans que cela ne donne droit à aucune indemnité.

4.7. Données personnelles

Les données personnelles que le client communique au musée sont nécessaires pour mener à bien sa transaction avec le musée du Domaine royal de Marly. Leur conservation permet également au musée du Domaine royal de Marly de contacter le client pour le suivi de sa réservation et de lui proposer d'autres activités qui pourraient l'intéresser.

Le client peut se désinscrire à tout moment soit par courrier : Musée du Domaine royal de Marly, Service des publics, 1 Grille Royale, Parc de Marly 78160 Marly-le-Roi soit par email à : activites@musee-domaine-marly.fr

4.8 - Application des conditions générales et validation

En retournant le contrat de réservation, le client déclare accepter l'achat ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente sans restriction ni réserve. Les données enregistrées et confirmées par les services du musée constituent une preuve de transactions commerciales entre le client et le musée du Domaine royal de Marly.

4.9. Dispositions particulières



4.9.1 - Responsabilité

Le musée du Domaine royal de Marly décline toute responsabilité pour les dommages de quelque nature qu'ils soient et, en particulier : incendie et/ou vol, susceptibles d'atteindre les effets, objets ou matériel apportés par les visiteurs, qui n'auraient pas fait l'objet d'un dépôt dans les locaux réservés à cet effet. Chaque visiteur est responsable de tout dommage, direct ou indirect, qu'il pourrait causer à l'occasion de sa présence sur le site.

4.9.2 - Réclamations

Toute réclamation doit être adressée par courrier en recommandé avec accusé de réception au plus tard 8 jours après la date de visite du groupe.

4.9.3 - Litiges Les présentes conditions générales de vente sont soumises tant pour leur interprétation que pour leur mise en œuvre, au droit français et relèvent du Tribunal de Versailles.

Article 5 - Actions de promotion

Afin de promouvoir l'établissement, le comité autorise le Président à délivrer gratuitement :

- des billets d'entrée, dans la limite de 250 billets par an aux partenaires potentiels, aux mécènes ou à toute personne susceptible de promouvoir l'établissement.